

Commission locale de l'eau



Extrait du registre des délibérations Réunion de la Commission locale de l'eau du 17 décembre 2013 (Date de la convocation : 15/11/2013)

Saint Julien, le mardi 17 décembre 2013

L'an deux mille treize, le dix sept décembre à quatorze heure, la commission locale de l'eau du bassin de la Tille s'est réunie à Saint-Julien (21490), sous la présidence de Madame Catherine LOUIS, présidente de la commission locale de l'eau.

Délibération 2013/02 : Adoption de l'état des lieux du SAGE de la Tille

Membres présents ou ayant donné pouvoir

✓ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Madame : Catherine LOUIS (Communauté de communes du Pays de Saint-Seine).

Messieurs : Charles BARRIERE (Conseil Général de Côte d'Or), Michel BLANC (SCoT du Dijonnais), Dominique GIRARD (Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs), Jean-Patrick MASSON (Grand Dijon), Nicolas BOURNY (Grand Dijon), Michel MAILLOT (Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon), Patrick MORELLIERE (Communauté de communes de la plaine des Tilles), Gérard BEURET (Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise), Didier REDOUTET (SITIV), Fabrice FILLOD (SITNA), Gérard LUMINET (SITNA), Jean-Claude GERMON (SITNA), Michel LENOIR (Syndicat AEP de Clénay et Saint-Julien), Alain HOUPERT (Conseil Général de la Côte d'Or - Pouvoir à Monsieur Charles BARRIERE), Jean LANSON (SIPIT - Pouvoir à Monsieur Jean-Claude GERMON)

✓ Collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Madame : Anne HERMANT (Chambre d'agriculture de Côte d'Or).

Messieurs : Guillaume GENESTE (Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardenne), Jean-Pierre GUILLEMARD (UFC Que Choisir 21), Alain LOMBERGET (CLAPEN 21), Jean-Philippe COUASNE (FDAAPPMA 21), Luc LEVEQUE (Chambre d'agriculture de Côte d'Or), François-Xavier LEVEQUE (Syndicat des irrigants de Côte d'Or), Philippe RIVA (UNICEM), Rolland BIGUEURE (Association Seine et Tille en Bourgogne), Eric GRUER (FDAAPPMA 21 - pouvoir à Jean-Philippe COUASNE).

✓ Collège des représentants de l'État et des établissements publics :

Mesdames : Eléonore ROUSSEAU (DDT 21), Véronique ROBAUX (ARS de Bourgogne).

Messieurs : Vivien ROSSI (Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse), Laurent PERRIN (ONEMA), Bertrand BARRE (ONF), Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne).

Représentés : Préfecture de Côte d'Or (pouvoir à Patrice VARIN - DDT 21), GIP du parc national entre Champagne et Bourgogne (pouvoir à DREAL de Bourgogne),

Commission locale de l'eau



Structure porteuse :



Dossier suivi par :
Julien MOREAU

Réunion de la Commission locale de l'eau du 17 décembre 2013
(Date de la convocation : 15/11/2013)

Rapport n°2

Adoption de l'état des lieux du SAGE de la Tille

1. Contexte général

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 22 décembre 2000, transposée en droit français par les lois des 21 avril 2004 et 30 décembre 2006, impose quatre objectifs majeurs :

- la non-détérioration de l'état des masses d'eau souterraines ou de surface,
- l'atteinte du bon état des milieux aquatiques (eaux superficielles et eaux souterraines),
- la suppression ou la réduction de la pollution par les substances dangereuses,
- le respect des autres directives européennes concernant l'eau (Nitrates, ERU, etc.).

Ces objectifs sont déclinés sur le district hydrographique Rhône-Méditerranée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui s'applique à chacun des bassins versants pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques.

Pour le bassin versant de la Tille, les masses d'eau ne satisfont pas actuellement les exigences requises de ce «bon état». C'est ainsi que le bassin de la Tille a été identifié dans le SDAGE RM 2010-2015 comme territoire nécessitant la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Les arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du SAGE et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont été signés respectivement le 2 décembre 2011 et le 12 juillet 2012. La CLE, qui compte 51 membres, a été installée le 21 septembre 2012. L'installation de la CLE a marqué le lancement officiel de la phase d'élaboration du SAGE dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs.

Les grands enjeux identifiés lors de l'élaboration du dossier de consultation sur le périmètre et la pertinence du SAGE de la Tille, soumis en 2011 à l'avis des collectivités territoriales concernées par le SAGE, sont :

- la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- l'amélioration et la préservation de la qualité de la ressource en eau ;
- l'amélioration et la préservation de l'état des milieux aquatiques ;
- la prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire et la gestion du risque d'inondations.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée d'élaborer le SAGE de la Tille. Afin d'appréhender les différents enjeux spécifiques du territoire, la CLE a fait le choix de s'appuyer sur 3 commissions thématiques ouvertes (au-delà des seuls membres de la CLE) pour traiter respectivement des questions relatives à :

- la ressource en eau (aspects qualitatifs et quantitatifs)
- les cours d'eau et les milieux humides associés,
- l'aménagement du territoire et au cadre de vie.

1. L'élaboration de l'état initial du SAGE de la Tille a consisté en un recueil structuré des données et des connaissances existantes sur le périmètre du bassin en termes de milieu, d'usages et d'acteurs.
2. Le diagnostic complète et analyse le rapport d'état initial en faisant la synthèse des éléments mis en évidence, en intégrant la perception des enjeux de l'eau par les acteurs de l'eau du territoire et en apportant une vision synthétique des axes majeurs autour desquels se construira le projet de SAGE.
3. Le SAGE est un document de planification à moyen - long terme. Il se doit donc de s'inscrire dans une démarche prospective en considérant l'évolution attendue des activités et des politiques publiques pour le long terme. C'est là tout l'enjeu de l'évaluation du scénario tendanciel qui constitue la dernière étape de l'élaboration de l'état des lieux avant la définition d'une stratégie circonstanciée pour le SAGE (PAGD et Règlement).

Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs/Tille/Documents

2. L'état des lieux du SAGE de la Tille

a. Etat initial du SAGE de la Tille

L'état initial constitue la première étape de l'élaboration du SAGE. Il a pour but de définir l'état de la ressource en eau sur son territoire, d'inventorier les acteurs de l'eau, les milieux aquatiques et humides ainsi que les usages et les pressions qui s'exercent sur la ressource. Il constitue un état des connaissances actuelles, le socle à partir duquel pourront s'appuyer les travaux de la CLE.

L'état initial a été établi à partir des travaux réalisés dans le cadre du Contrat de bassin, du recueil des données disponibles auprès des différents partenaires et de la maintenant riche bibliographie relative au bassin de la Tille.

Cet état initial (disponible sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs) fut remis aux membres de la CLE lors de son installation le 21 septembre 2012.

b. Diagnostic du SAGE de la Tille

Le diagnostic vise à synthétiser et à mettre en perspectives l'état initial du SAGE en s'appuyant sur l'analyse :

- de l'état des milieux (eaux superficielles, eaux souterraines, cours d'eau, zones humides, etc.)
- des relations usages/milieux,
- du cadre législatif et réglementaire,
- et des dynamiques engagées sur le bassin versant.

A partir du croisement des données objectives et factuelles collectées pendant la phase d'état initial et des avis et ressentis exprimés par les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau sur le territoire, il permet de :

- partager les points forts et les problématiques du territoire : son mode de fonctionnement,
- préciser les attentes des acteurs vis-à-vis de la gestion de l'eau,
- mettre en évidence les leviers à solliciter pour atteindre les objectifs fixés,
- préciser les enjeux du SAGE pour une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Aussi, au cours des années 2010 et 2011, les différentes catégories d'utilisateurs, gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques du territoire ont été consultés dans le cadre d'une série de groupe focus (groupes d'usagers/gestionnaires spécifiques) visant à comprendre les perceptions, les attentes et les besoins vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux aquatiques des différentes catégories d'usagers.

Par ailleurs, lors du premier semestre 2013, les commissions thématiques se sont réunies afin de partager un diagnostic sur les différentes thématiques afférentes à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin.

- Bureau de la CLE - Commission - Cadre de vie - aménagement du territoire:
 - du 19 février 2013 ; du 4 septembre 2013.
- Commission - Ressources en eau
 - Groupe de travail "Quantité" : Séance du 27 mars 2013, Séance du 6 juin 2013

- Groupe de travail "Qualité" : Séance du 23 mai 2013
- Commission - Milieux aquatiques
 - Groupe de travail "Cours d'eau et continuité écologique" : Séance du 16 avril 2013
 - Groupe de travail "zones humides" : Séance du 25 juin 2013

Le compte rendu de chacune des commissions thématiques est disponible via le site internet de l'EPTB Saône et Doubs/Tille sous l'onglet documents :

C'est ainsi que l'établissement du diagnostic (synthèse des différents éléments recueillis) repose sur l'analyse de la situation actuelle en mettant en évidence les interactions entre milieux, pressions, usages, enjeux environnementaux, cadre réglementaire et développement économique mais aussi attentes, besoins et perceptions des différents acteurs/usagers de l'eau du territoire.

Le projet de diagnostic du SAGE de la Tille a été dument transmis (par voie informatique) aux membres de la commission locale de l'eau et est disponible via le site internet de l'EPTB Saône et Doubs/Tille sous l'onglet documents.

c. Scénario tendanciel

L'élaboration de l'état initial / diagnostic a permis de poser les fondations du SAGE. Cette étape a établi un socle de connaissances partagées par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) des enjeux liés à la gestion de l'eau sur le territoire.

L'objectif du scénario tendanciel est de se projeter dans le futur à moyen terme (échéances 2020/2030) en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu tout en tenant compte des éléments contextuels et conjoncturels.

La caractérisation de l'évolution des pressions exercées par les activités humaines permet alors de formuler des hypothèses sur l'état probable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à différentes échéances tout en tenant compte des évolutions climatiques et de leurs conséquences probables.

Les hypothèses d'évolution ont été établies à partir des documents de planification et d'orientations existants sur le territoire (SDAGE, SCoT, PLU, Pays, Chartes, SRCE, SRAADT, etc.), des mesures correctrices en cours ou en projet (programmes d'intervention des partenaires institutionnels, Contrat de bassin, mesures agro-environnementales, etc.), des textes réglementaires existants (DCE, Directive nitrates, directive ERU, directive Inondation, Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, Lois Grenelle, loi DTR, etc.) et des travaux conduits dans le cadre des commissions thématiques.

- Bureau de la CLE - Commission - Cadre de vie - aménagement du territoire:
 - Séance du 4 septembre 2013
 - Séance du 14 novembre 2013
- Commission - Ressources en eau : Séance du 22 octobre 2013,
- Commission - Milieux aquatiques : Séance du 8 novembre 2013

Le compte rendu de chacune des commissions thématiques est disponible via le site internet de l'EPTB Saône et Doubs/Tille sous l'onglet documents :

Le scénario tendanciel a pour finalités :

- d'évaluer l'évolution des activités et des politiques publiques sur le territoire du SAGE à l'horizon 15 à 20 ans,
- d'évaluer l'impact de ces évolutions attendues sur les différentes composantes de l'eau sur le bassin (ressources et milieux aquatiques),
- d'évaluer les plus-values potentielles du SAGE au regard des attendus précédents et en vue de définir une stratégie pour le SAGE sur ces différentes composantes de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le projet de scénario tendanciel du SAGE de la Tille a été dument transmis (par voie informatique) aux membres de la commission locale de l'eau et est disponible via le site internet de l'EPTB Saône et Doubs/Tille sous l'onglet documents.

3. Les prochaines étapes d'élaboration du SAGE

Le choix de la stratégie : L'objectif principal de cette étape est de formaliser les choix stratégiques (objectifs et orientations) pour la gestion du bassin de la Tille en vue de la rédaction des documents du SAGE à savoir le PAGD et le Règlement.

L'écriture des produits du SAGE doit retranscrire ces objectifs et orientations au sein du :

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui précise :
 - les priorités du territoire (géographiquement et temporellement),
 - les objectifs et dispositions (techniques, juridiques, organisationnelles) à atteindre,
 - les conditions de réalisation du SAGE (échéances de mise en œuvre et évaluation des moyens financiers, humains indispensables pour la mise en œuvre du SAGE...)
- Règlement qui fixe les règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des priorités du SAGE définies dans le PAGD : cela peut concerner une ou plusieurs dispositions du PAGD qui s'en trouvent renforcées « juridiquement ».

| |
|-----------------|
| DECISION |
|-----------------|

- Vu les articles L.211-1 et suivants du Code de l'environnement,
- Vu l'article L.212-5 du Code de l'environnement,
- Vu le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 et ses dispositions,
- Vu les arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du SAGE et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) respectivement du 2 décembre 2011 et du 12 juillet 2012,
- Vu le procès verbal d'installation de la CLE du 21 septembre 2012,
- Vu les nombreuses réunions de concertation nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux du SAGE de la Tille conduites tout au long de l'année 2013.

Après avoir entendu l'exposé de la démarche mise en œuvre et de ses principaux résultats, la commission locale de l'eau:

décide, après en avoir délibéré :

D'adopter l'état des lieux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Tille.

La Présidente de la CLE,

Catherine LOUIS